

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 965

Artikel: Hermes, une faillite patronale
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hermes, une faillite patronale

(ag) A l'heure d'une liquidation peu glorieuse, il faut rappeler ce qu'était, il y a vingt-cinq ans encore, Paillard qui allait devenir HPI par la suite: une entreprise familiale toute-puissante, de cercle très fermé, imbue de son pouvoir local. DP a eu l'occasion de suivre quelques épisodes de la grandeur et décadence de la maison Paillard, avec ses patrons anciens, puis modernes. En montage de réactualisation (en italique les extraits d'anciens articles parus dans DP).

I. Des dynasties

La dynastie industrielle des Paillard remonte à Moïse. En 1814, ce prénom témoignait de la qualité des traditions bibliques de Sainte-Croix et du Jura vaudois. Moïse engendra Samuel, qui engendra Eugène, qui engendra Ernest, qui engendra Albert, qui engendra l'échophone, qui engendra le gramophone qui, en 1933, engendra l'Hermes Baby.

Donc de Moïse à Hermes a été écrit un destin industriel, réussite rare dans le canton de Vaud. L'atelier d'artisan pour boîtes à musique, 150 ans plus tard, est un royaume d'usines à caméras, une société au capital social de 30 millions.

Les Thorens, eux, n'étaient qu'en apparence placés sous la protection du même dieu du commerce. Le fondateur ne partageait avec Hermes que les quatre premières lettres de son nom: il s'appela plus virilement Hermann. Boîtes à musique, gramophones, briquets, harmonicas, rasoirs mécaniques, permirent à cette société de se développer, malgré les crises de 1921 et 1930.

Ces deux entreprises cheminaient parallèlement. Mais Thorens s'essouffait. Les gens de la région vous faisaient faire la distinction: il y avait Thorens et Thorens! En effet, on trouve des Thorens, mais d'une autre branche, à la tête de Paillard, depuis qu'Ernest Paillard, à la fin du siècle, associa à ses affaires son beau-frère, Eugène Thorens. Il ne fallait donc pas confondre, quand on était initié, les descendants de cet Eugène le bien marié avec les descendants d'Hermann.

Aujourd'hui l'histoire locale se simplifie. L'heure est aux concentrations industrielles. Paillard, depuis le 1.1.1964, a absorbé Thorens. (DP n° 39, 23 septembre 1965.)

II. L'oubli des hommes

Le rachat de Thorens fut durement payé par les ouvriers, sur leur épargne de caisse de pension. Quelques rappels (nous étions pourtant en 1965):

Dès 1956, la cotisation fut portée pour les ouvriers à 15 francs par mois (plus un franc supplémentaire pour le risque d'invalidité), et celle de l'entreprise à 5 francs par mois.

Dans les conditions les meilleures, 45 ans de travail ininterrompu dans l'entreprise, un ouvrier se serait assuré une rente de vieillesse de 169 francs par mois.

Les rentes n'étaient versées qu'au départ de l'usine; il avait lieu en général à 67 ans. (DP *ibid.*)

Paillard, qui dégageait à l'époque un bénéfice de plus de 4 millions, va offrir 100'000 francs pour renflouer la caisse de pension, M. F. Thorens 400'000 francs, et l'on demande aux ouvriers d'accepter une réduction de leur droit à la rente de 10 à 40%.

III. Paillard revend Thorens

Alors que l'entreprise était engagée dans les secteurs les plus difficiles de la concurrence mondiale, le confidentialisme familial dominait toujours la société. Ainsi, lors de l'assemblée générale de 1966, à M. Honegger, de Finanz und Wirtschaft qui réclamait des explications sur la mise à contribution de réserves latentes, le président du conseil d'administration put répondre qu'il lui ferait tenir, par écrit, plus tard, quelque explication et l'on passa à la suite de l'ordre du jour. (DP n° 54, 9 juin 1966.) La même assemblée approuva la vente de Thorens à un groupe allemand, confirmant ainsi la thèse selon laquelle Paillard était intéressé par l'acquisition d'ouvriers.

IV. Opération d'initié

Après une expérience de management moderne sous l'impulsion de M. Meyer, administrateur-délégué, Olivetti prenait la majorité de Hermes-Precisa, nouvelle dénomination de Paillard SA.

Mais M. Meyer, trahissant la déontologie de ses fonctions, en profitait pour réaliser un coup.

Les péripéties de l'assemblée des actionnaires chargée de ratifier l'opération ont apporté un certain nombre de révélations qui appellent d'autres réactions que la résignation amère.

L'administrateur Uldry a renseigné sur la vente d'un paquet de 90'000 actions acquises par un consortium, au fil du temps, hors bourse (selon d'autres sources 80'000, selon d'autres sources encore 60'000). Investissement, 21 millions. L'administrateur-délégué, Fritz W. Meyer, participe à ce consortium.

Le prix payé par Olivetti pour ce paquet, et qui lui garantit la majorité absolue sur l'entreprise yverdonnoise, sera fixé selon la marche des affaires en 1984. Il devrait normalement être de 26 millions. Soit un bénéfice, jugé normal (sic), de cinq millions.

Pendant ces trois ans, M. Meyer restera administrateur-délégué. Il aura comme tel à prendre des décisions; il devra discuter de revendications salariales; il devra expliquer que les pensions ne peuvent être indexées, vu les obligations commerciales de l'entreprise qui ne lui permettent pas de faire des versements supplémentaires à la caisse de pension, etc...

Quelle autorité (morale) aura M. Meyer quand ses interlocuteurs sauront qu'au terme des trois ans il se met, avec ses partenaires du consortium, cinq millions dans la «fouille»? Pardon du terme! Pardon du peu! (DP 592, 21 mai 1981.)

V. Epilogue

On pourrait ajouter en épilogue la probable vente des terrains dont le rendement escompté fait monter les actions. Hermes va encaisser la plus-value immobilière due au développement d'une ville que, depuis dix ans, elle tire en bas. Hausse des actions et mise au chômage de l'ensemble du personnel restant, beau paradoxe pour la chute de la maison Paillard. ■